

Nombre d'administrateurs en exercice : 17
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 13

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 8

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme, s'est réuni en séance en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Christelle POULAIN, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents : **Mme Christelle POULAIN**, Vice-Présidente du CCAS ; **Mme Dominique PECOT**, Conseillère Municipale ; **M. Fabrice COUREL**, Conseiller Municipal ; **M. Cédric PATIN**, Conseiller Municipal ; **Mme Paulette BENNETON**, administratrice ; **M. Jean-Luc MASURIER**, administrateur ; **Mme Ingrid WANNER**, administratrice ; **M. Christophe-Louis DURAND**, administrateur ; **M. Jean-Marie BOUREL**, administrateur.

Ont remis pouvoir : **M. David LAMIRAY**, Président, à Mme Christelle POULAIN ; **Mme Marie-Claude MASURIER**, Maire-Adjointe, à M. Jean-Luc MASURIER ; **Mme Annick MERTENS**, Maire-Adjointe, à M. Christophe-Louis DURAND ; **M. Quentin FERNANDES**, Conseiller Municipal, à M. Cédric PATIN.

Absentes excusées : **Mme Kimbeurlee FERAY**, Conseillère Municipale ; **Mme Marie-José VION**, administratrice ; **M. Fabrice BLONDEL**, administrateur ; **Mme Ginette BERTIN**, administratrice.

Assistaient à la séance : M. Nicolas JAFFRE, Directeur du CCAS ; M. Nadim ABOU-KANDIL, Directeur Financier ; Mme Mélanie RUNEMBERG, Directrice du Pôle Solidarité ; Mme Lydia JOUAN, Directrice Adjointe du Pôle Solidarité ; Mme Sylvie JULIEN, Assistante du Pôle Solidarité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Objet : Modification du tableau des effectifs 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 juin 2023

CONSIDÉRANT le rapport de présentation.

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs 2023.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de modifier le tableau des effectifs du CCAS comme suit :

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/05/2023	C1

ETAT DU PERSONNEL AU 01/05/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur du CCAS	A	1	1	1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	3	2
FILIERE SOCIALE				
Moniteur éducateur intervenant familial	B	2	2	
Assistant socio éducatif	A	1	1	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		8	8	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

PERSONNELS NON TITULAIRES RECRUTES SUITE A UN ACROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Article L. 332-13 du CGFP

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Secteur
Adjoint technique	C	6	6	RPA's
Adjoint territorial d'animation	C	1	1	RPA's

076-267600369-20230626-DE-26062023-08-AI
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Suivent les signatures pour extrait conforme
Maromme, le 26 juin 2023
Le Président du CCAS
David LAMIRAY

